



Concours photo « PHOTHOREZ »

Dans le cadre de l'Opération de Rénovation Urbaine de Kervénanec (ORU), le projet de restructuration du secteur des tours centre et sud est entré dans sa phase opérationnelle en 2007. La première étape, la déconstruction de la tour au 1 rue Guergadi, s'est achevée au printemps 2008. Les habitants du quartier mais aussi extérieurs, appareils photo en bandoulière, ont été nombreux à assister au chantier. La technique d'abattage utilisée et l'importance de l'immeuble (14 étages) en interpellaient plus d'un !

Le prochain chantier concerne la tour du 1 rue Maurice Thorez dans laquelle s'est développé le projet du musée éphémère. Le comité de rédaction du P'tit Journal de Kervé lance un concours photo sur cette déconstruction. Les concouristes pourront pendant toute la période du chantier prendre des photos extérieures et exprimer ainsi leur talent et leur regard sur ce qui sera un nouveau temps fort de l'ORU de Kervénanec. Ces photos feront l'objet d'une exposition itinérante dans le quartier et hors quartier. Les lieux restent à définir.

Règlement du concours :

Organisation :

Le concours est organisé par le comité de rédaction du P'tit journal de Kervé, journal d'habitants de Kervénanec créé dans le cadre de l'Opération de Rénovation urbaine de ce quartier et la Ville de Lorient.

→ contact : Myrienne COCHE – Stéphanie MOREL

Point Info – galerie commerciale de Kervénanec

rue Maurice Thorez – 56100 Lorient

☎ 02.97.88.31.97 - kervenanec@mairie-orient.fr

Thème du concours

Le concours « PHOTOREZ » porte sur la déconstruction de la tour 1 rue Maurice THOREZ. La photo présentée doit être prise en extérieur pendant la période des travaux de déconstruction de la tour, **l'accès au chantier étant strictement interdit pour raisons de sécurité.** Ces travaux se déroulent en plusieurs phases : désamiantage, « désossage » du bâtiment, abattage et concassage des gravats. Cette période s'étale de mai 2008 à mars 2009.

La date limite de dépôt des photos est fixée **au 1^{er} avril 2009.**

Les photos sont à remettre au Point Info.

Participants :

Le concours est ouvert à tout photographe individuel amateur quelque soit son âge, habitant le quartier ou non (professionnels de la photo, membres organisateurs et jurys exclus).

Il n'est autorisé qu'une seule participation (soit photo) par personne (même nom, prénom et adresse).

Les participants garantissent qu'ils sont bien les auteurs de leurs photographies et acceptent de céder les droits d'utilisation aux organisateurs du concours. Aucun cliché ne sera retourné aux participants.

Les participants seront classés en 2 catégories en fonction de leur âge :

- Moins de 12 ans
- 12 ans et plus

Photographies :

Les photos couleur ou noir et blanc, argentique ou numérique sont acceptées.

Chaque photo déposée ne peut dépasser le format 24 x 30.

Chaque photo doit être imprimée sur papier photo (mat ou brillant au choix) et ne pas être encadrée ou collée sur un support.

Les participants devront s'assurer que tous les accords de publication ou d'exposition sont obtenus, en particulier si des personnes figurent sur les photos selon les règles régissant le

droit à l'image.

Au dos de chaque photographie seront inscrits :

- les nom, prénom , âge et adresse et téléphone de l'auteur
- le titre de la photographie
- la date de prise de la photo

Ces informations ne seront pas portées à la connaissance des membres du jury.

Prix :

Plusieurs prix seront décernés. Les lots (appareils photo numérique, livres photos, bons d'achats, spectacles) seront attribués suivant un classement :

- Le classement « Grand Public » :
 - Un prix pour les moins de 12 ans
 - Un prix pour les 12 ans et plus
- Le classement « Spécial Jury » :
 - Trois prix pour les moins de 12 ans
 - Trois prix pour les 12 ans et plus

Jurys :

Deux jurys déterminant ainsi 2 classements de prix sont désignés :

- un jury « populaire » attribuera **le prix « grand public »** : les photos seront présentées à des publics différents dans le cadre d'une exposition itinérante ou sur le site internet. Chaque visiteur sera invité à voter pour une photo dans chaque catégorie (moins de 12 ans, plus de 12 ans). Deux prix seront ainsi décernés : un pour les moins de 12 ans et un pour les plus de 12 ans.
- Un jury « professionnel » attribuera **le prix « spécial jury »**. Il sera composé de :
 - 2 photographes professionnels
 - 3 membres du comité du P'tit journal (habitants)
 - 2 jeunes de moins de 12 ans
 - 1 journaliste
 - 2 représentant des associations de locataires
 - 1 représentant de la Maison Pour Tous

- 1 représentant de la Médiathèque
- 1 élu de la commission culturelle

Exposition des photos et désignation du prix « Grand Public »:

Les photos déposées feront l'objet d'une exposition qui pourrait circuler dans différents lieux (la liste définitive et le calendrier seront communiqués à la clôture du concours):

- dans le quartier : local associatif de la galerie commerciale, médiathèque, Maison des Services au Public, ...
- hors quartier : maisons de quartier, hôtel de Ville, Grand théâtre, hôpital, ...
- autres villes
- en ligne sur le site internet de Kervénanec :
http://kervenanec.lorient.fr/Espace_citoyen.1223.0.html

Les visiteurs seront invités à voter pour la plus belle photo sur un coupon réponse à glisser dans l'urne déposée sur chaque site de l'exposition.

Conseil photo :

Le Point Internet de Kervénanec accompagne tous les participants qui le souhaitent à la retouche de leur photo (recadrage, réglage de la luminosité, du contraste, détournage, effets, montage...). Les personnes intéressées devront prendre rendez-vous auprès de Rachel VILOLO

→ contact : Point Internet – galerie commerciale de Kervénanec

rue Maurice Thorez – 56100 Lorient

☎ 02.97.88.31.97 - kervenanec@mairie-lorient.fr

Prêt d'appareil photo :

Le Point Internet de Kervénanec dispose d'un appareil photo numérique pouvant être prêté gratuitement à toute personne intéressée par le concours. Ce prêt sera limité à la demi-journée pour satisfaire le plus grand nombre de demandeurs et pourra être accordé plusieurs fois si l'appareil est disponible.

La participation au concours « PHOTOREZ » vaut acceptation de ce règlement